

Propositions de l'U2P pour soutenir et relancer l'apprentissage

Les entreprises de proximité forment la moitié des apprentis du pays, l'apprentissage étant une voie d'excellence pour les jeunes et une filière de formation adaptée aux besoins en compétences des entreprises.

La pandémie et ses effets dévastateurs sur l'économie vont malheureusement impacter l'apprentissage qui était en progression depuis deux années. Confrontées aux difficultés et aux incertitudes, les entreprises risquent de revoir à la baisse leur recherche d'apprentis, réduisant d'autant le nombre de nouveaux contrats. Sans réaction forte, cette situation conduirait rapidement à pénaliser les entreprises confrontées à un manque de renouvellement des compétences.

Aussi, l'U2P demande la mise en œuvre de mesures d'urgence.

- Création d'une aide exceptionnelle d'un an pour les entreprises de moins de 20 salariés, afin que le contrat d'apprentissage représente un « coût zéro » pour l'entreprise quel que soit le niveau préparé, tout en maintenant le salaire de l'apprenti ;
- Renforcement de l'aide unique accordée aux entreprises de moins de 50 salariés, en élargissant la mesure aux apprentis de niveau supérieur au Bac ;
- Accorder un délai d'un an (au lieu de 6 mois actuellement) maximum entre l'entrée en CFA et la formation pratique en entreprise pour faire face à une probable baisse conjoncturelle des signatures de contrats d'apprentissage, en prévoyant une prise en charge par les OPCO dès l'entrée en CFA ;
- Réévaluer les coûts-contrats pour compenser les charges supplémentaires supportées par les CFA pour la mise en œuvre des règles de sécurité sanitaire (distances physiques imposées pour les plateaux techniques et les services de restauration ou d'hébergement, diminution des effectifs par classe, développement de formations à distance...)
- Développer et soutenir financièrement la formation à distance (FOAD) dans les CFA ;
- Conformément à la loi Avenir professionnel, favoriser les entrées en apprentissage tout au long de l'année et renforcer les actions de préapprentissage ;
- Organiser une vaste campagne de communication afin de promouvoir l'apprentissage.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.05.32

Paris, 27 mai 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr